

Si vous ne souhaitez pas voter en ligne ou par correspondance, merci de donner votre pouvoir à un(e) autre sociétaire qui sera présent(e) à l'Assemblée Générale. Un membre présent ne peut détenir plus de 5 mandats de représentation, conformément à l'article 43 des statuts de la SCIC. Les pouvoirs en blanc ou donnés à un futur sociétaire seront attribués au Président ou à un autre administrateur sous réserve de l'application de l'article 43 des statuts de la SCIC.

Si vous souhaitez donner votre pouvoir à un administrateur, vous trouverez la liste dans le Rapport Annuel 2017 de la SCIC Enercoop Paca.

Merci d'imprimer et remplir ce pouvoir, puis donnez le au sociétaire de votre choix, ou renvoyez-le par courrier à Enercoop Paca 28 Boulevard National 13001 Marseille ou par courriel (scanné) à vie-coop@paca.enercoop.fr

Je soussigné (e).....

Demeurant

donne pouvoir à

à l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale de la SCIC Enercoop Provence-Alpes-Côte d'Azur (SCIC SA à capital variable RCS 539 192 872) dont le siège social se situe 83 Rue Horace Bertin, 13005 Marseille, qui aura lieu le 16 juin 2018 à partir de 10h à Grambois (84) et à émettre tout vote sur les questions portées à l'ordre du jour..

Fait à le

Signature
(précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)